

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 janvier 2017

DATE DE CONVOCATION : 20 janvier 2017

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Pascale CAVORET, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Marie-Hélène CHAVES (pouvoir donné à Florent BRASIER), Marion COMTE (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), Christian DUPONT, Véronique FOREL (pouvoir donné à Claude GOY), Hervé LEMOS, Isabelle MONTMASSON (pouvoir donné à Nathalie RIOU), Vincent MUNKA (pouvoir donné à Rémi DELSANTE), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIUX)

SECRETAIRE: Valérie FERRARINI



M le Maire a demandé l'approbation du procès verbal de la séance du 12 décembre 2016

Vote : 21 Pour

5 Contre (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

1 Abstention (*PERY Christophe*)

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- **DM2016_12_30** : Avenant n° 2 au marché public 2016-T02-L4 – Prestations techniques / Assistance à projet – Etudes Géotechniques

Considérant les besoins particuliers en égard aux investigations nécessaires pour le dévoiement des réseaux EU/EP du forage d'eau potable des Prés Paris afin de vérifier la protection de la ressource ;

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant n°2 de GEOTEC de Poisy (74) instituant des prix nouveaux dans le marché :

- **PRIX NOUVEAU N° 2 : Forage destructif tubé ODEX 90 mm pour 300 € HT**

- **PRIX NOUVEAU N° 3 : Prospection géophysique par panneau électrique pour 950 € HT**

L'intégration des ces prix nouveaux au BPU n'a pas d'incidence sur le montant du marché. Pour rappel :

- Montant minimal : 5 000 euros HT
- Montant maximal : 10 000 euros HT

- **DM2016_12_31 Convention d'utilisation de la salle d'activité du 1^{er} étage de l'Espace d'Animation de Marignier par le RAM de la CCFG**

Il a été décidé de mettre à disposition du service du RAM de la CCFG la salle d'activités du 1^{er} étage de l'Espace d'Animation 10 vendredis matin entre le 6 janvier et le 24 mars 2017.

Cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux

- **DM2016_12_32 : Attribution de Marché Public 2016-T08 - Achat d'un véhicule inférieur à 3.5 tonnes**

Il a été décidé d'attribuer le marché public pour l'achat d'une véhicule inférieur à 3.5 tonnes à : **BOGEY Bonneville Utilitaires** de Bonneville (74) classée première tout critère confondu pour un montant de 39 400.00 € H.T.

- **DM2017_01_01 : Avenant N° 3 au marché public 2016-T02-L4 – prestations techniques /assistance à projet – études géotechniques**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant n°3 de GEOTEC de Poisy (74) instituant un prix nouveau dans le marché :

PRIX NOUVEAU N° 4 : Détection d'amiante et d'HAP dans des matériaux bitumineux

L'intégration des ces prix nouveaux au BPU n'a pas d'incidence sur le montant du marché. Pour rappel :

Montant minimal : 5 000 euros HT ;

Montant maximal : 10 000 euros HT

- **DM2017_01_02 : Don d'un Oratoire à la commune par Mme MICHEL Marie Jeanne situé au lieudit « Chez Duboin »**

Il a été décidé d'accepter le don de l'oratoire situé au lieudit « Chez Duboin » sur un terrain d'une superficie de 8 m² appartenant à Mme MICHEL Marie Jeanne.

Il a été décidé de prendre à la charge de la commune les frais de notaire correspondant à cette opération

- **DM2017_01_03 : Convention d'occupation à titre onéreux et précaire au profit de Mme Elodie ANDRÉ d'un logement sis 63, avenue de la Mairie**

Considérant la demande de logement de Mme Elodie ANDRÉ, recrutée par la Mairie de Marignier à compter du 13 mars 2017 en tant que technicien territorial stagiaire dans l'attente de trouver un logement plus proche de son nouveau lieu de travail

Il a été décidé de louer, à titre précaire, du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2017 un logement sis 63, avenue de la Mairie, situé au 2^{ème} étage pour un loyer mensuel de 250 €, chauffage compris. L'électricité et l'eau restent à la charge de l'occupant.

Le Conseil,

A DÉBATTU des orientations budgétaires 2017

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

***Considérant** que la commune va organiser courant 2017 un « concert Gospel » animé par le groupe «Couleur Gospel »;*

A ACCEPTÉ la proposition tarifaire de Monsieur le Maire et de reverser les sommes perçues au CCAS

A FIXÉ le montant de l'entrée du concert à 10 € par personne

Le Conseil,

A VALIDÉ le projet communal de transfert et d'installation de tout ou partie des services techniques de la ville et, ou l'installation d'activités d'intérêt général en périphérie du centre-ville, dans la zone d'activités dite des « Rossés ».

A DÉCLARÉ la parcelle cadastrée section AA numéro 7 comme étant stratégique en vue de la réalisation du projet compte tenu de son emplacement en périphérie de la ville dans une zone d'activités économiques desservie par un axe routier principal de la vallée de l'Arve.

A ACCEPTÉ DE RECHERCHER, d'ores et déjà, tous les moyens techniques, juridiques et financiers pour permettre l'acquisition de cette parcelle et notamment en se rapprochant de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74).

Vote : 21 Pour

6 Contre (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

Le Conseil,

A DÉLÉGUÉ son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section AA n°7, objet d'une DIA, à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74).

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Vote : 21 Pour

6 Contre (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ATTRIBUÉ le marché de réalisation des cheminements doux sur les berges du Giffre, entre le Vieux Pont et le Pont Neuf, au groupement d'entreprises BENEDETTI-GUELPA de Passy (74) et SEGEX de Genas (69) pour un montant de 622 924.00 euros HT

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à signer le marché et les éventuels avenants pouvant survenir en cours d'exécution.

Le Conseil,

A ATTRIBUÉ le marché de réalisation de la passerelle sur le Giffre entre les deux ponts, à l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL de Lyon (69), mandataire du groupement d'entreprises EIFFAGE GENIE CIVIL/MATHIS, pour un montant de 698 920.32 euros HT

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à signer le marché et les éventuels avenants pouvant survenir en cours d'exécution.

Vote : 21 Pour

6 Abstentions (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A CONFIE à la société TERACTEM la conduite des opérations d'acquisitions foncières des périmètres de protection rapprochée des captages et la réalisation des travaux

A AUTORISÉ le Maire à signer la convention d'assistance à maître d'ouvrage avec la société TERACTEM

A SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de la Haute Savoie pour la réalisation des ces opérations

A DONNÉ tous pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

Considérant que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2017 les travaux relatifs à l'opération « TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – 2017 »,

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière

- D'un montant global estimé à 88 350.00 euros HT
- Avec une participation financière communale s'élevant à 41 336.00 euros HT
- Et des frais généraux s'élevant à 2 650.00 euros HT

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **2 120.00 euros** sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la

réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 33 069.00 euros.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ la mise au rebut du véhicule immatriculé 1590 WV 74 et enregistré sous le numéro d'inventaire 2000401011 en raison de son état de vétusté et la sortie de ce véhicule de l'inventaire communal d'une valeur nette comptable nulle

A ACCEPTÉ la cession du véhicule à la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, en vue de la destruction pour un montant de 71 € TTC

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour conduire à bonne fin cette mise au rebut.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

S'EST OPPOSÉ au transfert à la communauté de communes Faucigny-Glières de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du 27 mars 2017 ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document afférent.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le projet de statuts modifiés n°11 de la CCFG, annexé à la présente ;

A AUTORISÉ M. le Maire à notifier la présente délibération à M. le Président de la CCFG et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 1^{er} février 2017

au